De toute façon, au début de 1974, le gouvernement américain a répondu à notre note de 1973 en nous donnant la première d'une série de garanties que nous serions protégés, c'est-à-dire qu'il respecterait, comme nous le ferions nousmêmes, les engagements qu'il avait pris en vertu du traité sur les eaux limitrophes de ne pas polluer les eaux coulant vers le Canada et menacer ainsi la santé ou les biens des Canadiens. Le gouvernement américain a de plus convenu d'un processus en vertu duquel il entendrait notre point de vue et tiendrait

Le renvoi de la question à la Commission mixte internationale chargée d'en faire une étude impartiale a aussi constitué une étape importante. Le député de Selkirk-Interlake a déjà exposé en détail les conclusions de l'étude. En bref, la Commission reconnaissait que le Canada avait parfaitement raison de se préoccuper de la question.

compte de nos problèmes lorsqu'il envisageait des travaux qui

pouvaient éventuellement nous être préjudiciables.

Après l'étude de la CMI, le gouvernement fédéral et celui du Manitoba ont continué d'exercer des pressions. Le fait marquant suivant a été la présentation au Congrès, par l'administration américaine ou plus précisément le ministère de l'Intérieur, d'un programme prévoyant l'irrigation de 96,000 acres seulement au lieu des 250,000 acres initialement prévus, en 1979, par voie de notes diplomatiques et de rencontres, le Canada a fait connaître ses préoccupations, surtout au sujet des déplacements de biotes, à l'égard des éléments communs au programme des 96,000 acres et au projet initial, à savoir principalement, le transfert considérable d'eau d'un bassin à un autre.

Pendant la période qui s'est écoulée entre la publication du rapport de la CMI jusqu'aux pourparlers en 1979, entre le Canada et les États-Unis sur le projet révisé, le Congrès américain a également pris bonne note des préoccupations exprimées par le Canada. Jusqu'à la publication du rapport de la CMI, le Congrès des États-Unis n'avait pas encore fait savoir de manière précise que les crédits destinés au projet ne devaient pas être utilisés pour la réalisation de toute partie du projet qui pourrait porter préjudice aux intérêts canadiens tant que nous n'aurions pas été consultés à ce sujet. Bien que nous regrettions que le Congrès n'ait pas tenu compte plus tôt de nos objections, la situation existante après la publication du rapport de la CMI reste inchangée.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Pouvoir d'emprunt

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI DE 1981-1982 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-59, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre est passée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire à 5 heures, je parlais du bill C-59, un projet de loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Je soulignais alors que le milieu des affaires et le gouvernement peuvent jouer un rôle important dans le redressement de notre économie. J'insistais sur la nécessité que le milieu d'affaires canadien adopte une approche internationale aux occasions de croissance qui s'offrent au Canada. J'ai également souligné la nécessité d'accroître les activités de recherche et de développement, non seulement au gouvernement fédéral, mais aussi dans le secteur des affaires.

Naturellement, le gouvernement fédéral a un rôle spécial à jouer. J'estime qu'il devrait concentrer son attention sur la politique économique plutôt que sur les conflits de pouvoir et de compétence. Ce qu'il nous faut en ce moment c'est une politique économique prévoyante et sérieuse et notamment, des mesures fiscales et monétaires judicieuses. Nous avons besoin pour ce faire de direction, d'une direction qui se fixe comme objectifs principaux la stimulation des investissements du secteur privé, la réduction de la spirale inflationniste et la réalisation de l'autarcie énergétique, objectifs qui pourront servir de tremplin à une croissance future.

Si je crois que l'homme d'affaires canadien doit apprendre à travailler de concert avec les deux ordres de gouvernement et en particulier avec le fédéral, je suis aussi d'avis que le gouvernement doit améliorer ses rapports avec le secteur privé. Pour remplir son rôle dans la communauté canadienne, l'homme d'affaires doit jouir du respect du gouvernement et non pas entrer en conflit avec lui. Il a besoin que son rôle soit reconnu. Il a besoin d'espace pour respirer. Il ne doit pas être paralysé et étouffé par la paperasserie bureaucratique. Le programme énergétique national du gouvernement n'en tient pas compte. Ses résultats ont été chaotiques. Ce n'est sûrement pas trop demander que de souhaiter que les antagonistes dans le conflit sur l'énergie se rencontrent, négocient et modèrent leur position, car nous avons désespérément besoin que se dissipe le climat énervant d'incertitude qu'entretient la situation actuelle.

Tous les Canadiens n'ont par ailleurs jamais cessé de souhaiter que les décisions du gouvernement gagnent en efficacité et en rapidité. J'en ai déjà parlé, le développement de toute une localité, celle de Lockeport, en Nouvelle-Écosse, est au point mort parce que le gouvernement actuel ne réussit pas à en arriver à une décision concernant le coût et la taille de l'usine de transformation du poisson qui doit remplacer l'ancienne. Je dis au gouvernement, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que nous pouvons et devons faire mieux.